

LA COMPTABILISATION DES IMMATÉRIELS : NOUVELLES OPPORTUNITÉS OU NOUVELLES MENACES ?



Bernard GUMB

Enseignant-chercheur
à Grenoble Ecole de Management

Deux événements récents – dont on verra qu'ils ne sont pas sans liens entre eux – sont venus relancer la thèse d'une nécessaire rénovation des outils de traitement des actifs "immatériels" :

- La publication, le 23 novembre dernier, du rapport Lévy-Jouyet sur "l'économie de l'immatériel"⁽¹⁾.
- Le lancement, ce 2 février, d'un site ayant vocation à générer un "1^{er} référentiel européen de mesure des actifs immatériels" (www.observatoireimmatériel.com).

Même si l'on sait que parfois les commissions ministérielles et les rapports d'experts restent lettre morte, cette double initiative ne risque pas moins d'annoncer des prolongements durables. Est-elle le signe avant-coureur d'une nouvelle tendance qui voudrait marquer une spécificité française, en renforçant la prise de conscience des acteurs – publics et privés – sur cette question ? Ou est-ce tout simplement une énième reformulation de concepts éculés, dans le droit fil d'une généralisation de la "juste

valeur" (en matière comptable), de l'innovation ou du développement durable (en matière de management) ?

Cet article a pour vocation d'initier une réflexion quant au sens comptable de cette notion d'actif immatériel. Dans sa première partie, il rappellera ce que peut couvrir une telle appellation. Dans sa deuxième partie, il présentera les prolongements que peuvent avoir ces réflexions en matière de comptabilité, au sens large du terme, incluant des enjeux de communication financière et de fiscalité. Évidemment, il n'est question ici ni de faire un inventaire complet des enjeux liés à ces questions, ni de proposer des solutions idéales de traitement. Les conclu-

sions, en revanche, sont à même de concerner les praticiens des fonctions de comptabilité et de contrôle.

On comprendra mieux cette tendance pour la valorisation de l'immatériel si on identifie les acteurs qui en sont à l'origine. La Commission sur l'économie de l'immatériel a été initiée par le ministre Thierry Breton. Parmi les membres fondateurs de l'Observatoire de l'immatériel, on retrouve certes des acteurs publics (INPI), mais surtout des acteurs privés issus des métiers du logiciel (SAS France), de l'audit (Ernst & Young), du monde industriel (J.M. Descarpentries) ainsi que des consultants et analystes financiers. On ne s'étonnera donc pas de retrouver dans ce rapport des préoccupations à la fois macroéconomiques (visant à dynamiser la France en tant que "leader de l'immatériel") et microéconomiques (la mise au point de standards de mesure à l'usage des entreprises). La composition de la Commission sur l'économie de l'immatériel est elle-même très diversifiée, puisqu'on y trouve des inspecteurs des finances, des dirigeants et des professeurs... mais pas de comptable. On ne s'étonnera pas non plus de trouver différentes conceptions de la notion d'"immatériel", même si l'on s'en tient aux seules formalisations en lien avec la comptabilité. On y trouve ainsi :

- La fameuse notion de *goodwill*, que l'on peut ici entendre dans un sens plus élargi que la seule traduction d'une sur-valeur résultant d'une acquisition. Pour

Résumé de l'article

À divers titres, la question déjà ancienne de la valorisation des actifs immatériels a été récemment relancée. Les discours sur ce sujet, tantôt à connotation économique ou juridique, tantôt davantage portés sur les technologies, renvoient à des propositions parfois fort éloignées des préoccupations prosaïques des comptables.

La lecture attentive du rapport Lévy-Jouyet n'en révèle pas moins des "recommandations" qui, tout en prolongeant des tendances existantes comme la juste valeur, ne manqueront pas d'intéresser les professionnels de la comptabilité. Après avoir rappelé ce à quoi ces actifs immatériels peuvent correspondre – au-delà de ce qu'on appelle les incorporels – cet article décline à la fois les opportunités et les menaces liées à leur valorisation comptable.

1. http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/sircom/technologies_info/immatériel/immatériel.pdf

apparaître dans les comptes, un tel écart d'acquisition doit avoir une justification historique. Or, on peut très bien considérer qu'une firme (ou un Etat) a vocation à développer un *goodwill* organique par l'amélioration de ses compétences, la valorisation de ses brevets et marques etc.

- On serait alors proche d'une généralisation de la juste valeur qui contribuerait à atténuer le *price to book*, ou l'écart entre la valeur comptable des capitaux propres et leur valeur de marché.

- On peut aussi se limiter à une conception plus classique et plus restrictive des actifs immatériels en tant qu'actifs incorporels, à savoir ni corporels ni financiers (la typologie du solide, du liquide et du gazeux)⁽²⁾.

- Enfin, on peut inclure dans l'immatériel – et le rapport Lévy-Jouyet ne s'en prive pas – toutes les tendances actuellement marquées de dématérialisation de l'économie. Cela pose des questions juridiques et fiscales quant à la protection des brevets, des droits d'auteurs, des fréquences hertziennes tout en concernant les représentations ou images de marque des firmes et des nations⁽³⁾.

On aura donc d'un côté la notion d'"économie de l'immatériel", fort intéressante au demeurant, mais qui n'est pas de notre ressort de comptables ou contrôleurs, et de l'autre côté une notion plus limitée quoique aux contours flous d'"actifs immatériels". L'on gagnera à se concentrer davantage sur cette dernière conception pour en déduire les enjeux liés à leur mesure comptable voire extra-comptable. D'ailleurs, cette question des immatériels a été ces dernières

années réactualisée dans le public au travers de la Lolf, dans le privé au travers des lfrs. En comptabilité publique (norme n° 5) comme en comptabilité des sociétés, des évolutions ont déjà eu lieu. Nous n'y reviendrons pas.

En revanche, revenons-en aux composantes de cette conception des actifs immatériels. Telle qu'elle a été segmentée par les fondateurs du site, elle peut être décomposée en huit catégories d'actifs :

- Les clients ;
- L'humain ;
- L'organisationnel ;
- Le système d'information ;
- Les fournisseurs ;
- Les marques ;
- Le savoir
- Les actionnaires.

Évidemment, on pourra indifféremment parler (par exemple) de capital client ou d'actif client, ce qui ne manquera pas de dérouter certains comptables. L'idée n'est pas nouvelle, traduite notamment dans la notion ancienne de fonds de commerce.

Le contrôleur de gestion pourra consulter le site pour se faire une idée des indicateurs proposés pour la mesure de telle ou telle dimension. Il y trouvera 34 critères et 151 indicateurs de mesure liés à ces actifs immatériels. Nous sommes là dans le droit fil de cette tendance actuellement marquée pour les indica-

teurs, et que l'on retrouve dans les grandes compagnies privées sous forme de *balanced scorecards* et autres tableaux de bord, ainsi que dans l'administration d'Etat dans le cadre de l'évaluation des services publics. Le tout repose sur un même pré-supposé, explicite à plusieurs reprises : le fait de mesurer contribue à l'amélioration et à une meilleure valorisation de ces actifs immatériels.

Certes, le rapport n'emprunte pas cette même segmentation. Les auteurs proposent trois grands types dans leur "typologie des investissements des actifs immatériels des entreprises" :

- L'immatériel technologique, qui consiste à investir dans la recherche & développement, les logiciels et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle se concrétise par des brevets, des modèles, du savoir-faire...

- L'immatériel lié à l'imaginaire, nécessitant des investissements en publicité et communication, et qui se traduira par la propriété littéraire et artistique, les marques...

- L'immatériel organisationnel est généré par des investissements en formation continue, en éducation, en systèmes d'information, en marketing. Il favorisera le capital humain, les fichiers clients/fournisseurs (et leur valorisation en termes de connaissances), la culture managériale etc⁽⁴⁾.

Évidemment, si la première catégorie – et dans une moindre mesure la seconde – est traduisible, sous certaines conditions, dans les bilans des entreprises, il n'en est pas de même du troisième type. On trouve cependant, parmi les 68 recommandations du rapport, des propositions à même de modifier la donne. Pour la plupart, elles s'adressent au levier fiscal. En voici l'essentiel :

- La question de l'amortissement du *goodwill* est reposée, au travers de la référence à plusieurs pays européens qui continuent de pratiquer cet amortissement, « *ce qui génère une économie fiscale mais vient aussi réduire la performance et la rentabilité de l'entreprise* ». Comme par ailleurs les auteurs rappellent que « *dans le cadre des normes IFRS, le goodwill ne fait pas l'objet d'amortissement mais d'un test annuel de dépréciation* » (Lévy-Jouyet p. 87), il n'y a donc pas de recommandation explicite à ce sujet.

Abstract

Diverse tendencies recently gave a boost to the ancient project of the valuation of immaterial assets. The field is sometimes addressed through economic or legal points of view, or sometimes more technology oriented. Thus, accountants are not always concerned.

Yet an attentive reading of the Lévy-Jouyet report reveals several "recommendations" which are related with the fair value tendency, and might concern several accounting trades. After having reminded what these immaterial assets might involve – beyond what we consider as intangibles – the article examines both the opportunities and the threats hold by their valuation.

2. Telle que la proposent Fustec et B. Marois dans "Valoriser le capital immatériel de l'entreprise" (2006).

3. Comme le rappellent les rédacteurs du rapport : « Il n'est pas étonnant que, dans les appréciations mondiales de la compétitivité de la France, la perception l'emporte sur la réalité et, souvent, s'y substitue : l'idée que l'on se fait des choses est souvent plus importante que la chose elle-même ». (p. 11).

4. On pourrait citer d'autres typologies, comme celle de l'IFAC (International Federation of Accountants) qui distingue le capital humain, le capital relationnel et le capital organisationnel.



• L'élargissement de l'"assiette" du crédit d'impôt recherche est évoquée sans être pour autant proposée. Il s'agirait de préconiser, à l'instar de ce que font certains pays, une « *conception plus large des dépenses éligibles comme dépense fiscale en matière de R&D* ».

• La recommandation n° 24 est explicite : « *Prendre l'initiative dans les structures européennes et internationales de normalisation comptable d'une réflexion sur l'inscription des marques au bilan des entreprises, non seulement lorsque les marques ont été acquises par croissance externe, mais aussi lorsque celles-ci ont été développées en interne* ». Cette possibilité d'amortissement fiscal des marques développées en interne aurait certes des conséquences non négligeables sur les métiers de la comptabilité et de l'audit. Les auteurs sont d'ailleurs conscients du risque de dérive artificielle en matière de valorisation des marques.

• La recommandation suivante reprend la même proposition pour le capital humain :

- « *Étudier, au niveau international et en particulier européen, les modalités d'un amortissement du capital humain.*

- *Au plan national, développer les incitations à enrichir et valoriser ce capital humain, par exemple sous la forme d'un prêt à taux zéro ou d'un crédit d'impôt pour les dépenses de formation* ».

Là encore les auteurs s'avouent conscients des difficultés de mise en œuvre de telles

mesures, notamment au travers des délicates questions de la maîtrise (ou du contrôle) des actifs humains par les firmes.

Certes, si cette question des immatériels n'est pas nouvelle en soi⁽⁵⁾, elle prend une acuité particulière de par sa concomitance avec d'autres tendances actuelles : la volonté politique (faut-il y voir un vœu pieu ?) de renforcer la recherche et l'innovation en France, la modernisation de la fonction publique, les nouvelles normes comptables et leur tendance à la juste valeur, la vogue des outils de mesure de performance. Pour les métiers de la comptabilité et de l'audit, il y a là à la fois des opportunités et des menaces. On trouvera des opportunités liées à l'enrichissement du corpus méthodologique de nos disciplines, qui devra intégrer de plus en plus d'outils financiers (actualisation des flux, options...) et non financiers (indicateurs de performance opérationnelle, tableaux de bord...). On imagine les intéressants débats qui porteront sur les modalités de valorisation de la génération endogène d'une marque ou du capital humain, si tant est que ces pratiques se concrétisent un jour. À l'inverse, on imaginera sans peine les menaces liées à ces nouveaux potentiels de comptabilité créative, et à la complexité des contrôles

5. *Elle est développée par Veblen dans son On the Nature of Capital de 1908. Notons aussi qu'en France elle a donné lieu à une typologie en 1994-1995 (Duizabo & Guillaume).*

à mettre en œuvre pour circonscrire les tentations en la matière. Les risques d'audit porteront encore sur davantage de postes, et les compétences nécessaires pour mener les diligences adéquates risqueront de manquer.

Ces quelques considérations ne prétendent pas apporter de réponses à des questions fort délicates. Chaque praticien – qu'il exerce en cabinet ou au sein d'une firme – transposera ces réflexions dans son propre contexte. Du point de vue de la profession, ne pas prendre la mesure de l'enjeu consisterait à rater une occasion de demeurer (et/ou redevenir) un partenaire incontournable du processus stratégique.

Bernard GUMB

Bibliographie

Duizabo S., Guillaume N., "Approche d'une nouvelle typologie des actifs immatériels", *Les cahiers du GRES* n° 9501, janvier 1995, GRES / Université Paris-Dauphine.

Fustec A. et Marois B., "Valoriser le capital immatériel de l'entreprise", Editions d'organisation, Paris 2006, 350 p.

Lévy M. & Jouyet J.P., "L'économie de l'immatériel – la croissance de demain", rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel, novembre 2006, 168 p.

Veblen T., "On the Nature of Capital", *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 22, n° 4 (Aug. 1908), pp. 517-542.

LES MEILLEURS MÉMOIRES

Outil d'aide au diagnostic IFRS pour les PME industrielles et commerciales

par Virgile BERTOLA

Réf. : 9315
Prix : 45 €

La valorisation d'une entreprise de promotion immobilière

par Jérôme BRACQ

Réf. : 9316
Prix : 45 €

Auto évaluation du contrôle interne - application pratique aux petits et moyens groupes

par Eric FREUDENREICH

Réf. : 9317
Prix : 45 €

La mission du CAC et les comptes combinés dans une institution de prévoyance

par Sébastien VIALATTE

Réf. : 9318
Prix : 45 €

La collection "Les meilleurs mémoires d'expertise comptable" regroupe des mémoires sélectionnés en raison de leur qualité et de l'intérêt de leur sujet pour les experts-comptables. Fournis dans l'état exact (fond et forme) où ils ont été présentés, ils n'ont donc fait l'objet d'aucun travail de réécriture ou de remise en page.

Les commandes doivent être adressées à : **Expert Comptable Média** 88, rue de Courcelles - 75008 Paris
Tél : 01 44 15 95 95 - Fax : 01 44 15 90 76 accompagnées de leur règlement à l'ordre de ECM.

Une facture faisant ressortir la TVA sera jointe à votre envoi.